

**SEANCE ORDINAIRE DU lundi 27 avril 2026**

**Nombre de membres :**

En exercice : ..... 23  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 13 avril 2026

**Etaient présents**

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,  
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie,  
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE  
Christelle, MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy, JOUSSET Laëtitia, BLEE  
Cédric, GROENINCK Laurence, GALLO Maxime, GREZANLE Aurélie,  
SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick.

**Absents représentés**

ROLAND Fabrice-Claude a donné pouvoir à Freddy MASSAMBA,  
GALLIER François a donné procuration à Olivier AMPE,  
RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Marie-Véronique BEGIN.

**Secrétaire de séance : Christelle ETIENNE**

**Délibération n° 2026 / 34 – RECOURS AU BENEVOLAT LORS DU WEEK-END DES  
TRIA FOLIE'S**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12,  
L.2121-29 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et  
des régions, notamment son article 1.

Considérant que dans le cadre des Tria Folie's prévus du 3 juillet au 6 juillet 2026, la Commune envisage de  
faire appel à des bénévoles pour assurer le bon fonctionnement du service, notamment, afin d'assurer les  
missions suivantes :

- Mise en place de barrières ;
- Faire les entrées et sorties du concert ;
- Aide à l'installation et au rangement.

Considérant que l'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de  
convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document en lien avec ce dossier.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

**D'ACCEPTER** le recours au bénévolat dans le cadre de l'événement des Tria Folie's.

**ARTICLE 2 :**

**D'APPROUVER** la convention de bénévolat.

**ARTICLE 3 :**

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 27/04/2026.

Le Maire

  
  
Aymeric PÉPION

La secrétaire de séance

Christelle ETIENNE

